

Décision n°1476 du 15 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « C » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des instituteurs, des professeurs des écoles et des personnels assimilés

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À
L'ÉTRANGER,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.452-10 ;

Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - M. BROCHET (Olivier) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2007 modifié relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 décembre 2018 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à la commission consultative paritaire centrale « C » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Sur proposition du secrétaire général ;

Décide :

Article 1

La commission consultative paritaire centrale « C » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des instituteurs, des professeurs des écoles et des personnels assimilés, est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

Titulaires : M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE, président
M. Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines
Mme Rozenn LE GUENNEC, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation

Suppléants : M. Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint,
Mme Virginie CHUPIN, directrice des ressources humaines adjointe
M. Alain TRINTIGNAC, coordonnateur des IEN de zone

Deux représentants du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse :
NEANT

Cinq représentants du personnel :

Pour le SNUipp - FSU :

Titulaires : Mme Clémence CHAUDIN
Mme Alessandra DIAKHATE
M. Bruno RIBARD
Mme Anne-Laure STAMMINGER

Suppléants : Mme Christine BERTON
M. Christophe MOTTUEL
M. Pierre BENECH
Mme Nathalie SALAS

Pour l'UNSA Education / SE - UNSA :

Titulaire : M. Djamel SOUIAH

Suppléant : M. Frédéric CHAUVEAU

Article 2 :

La présente décision abroge la décision n°1169 du 23 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « C » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des instituteurs, des professeurs des écoles et des personnels assimilés.

Article 3

Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de l'Agence et affichée dans ses locaux.

Fait à Paris, le 15 novembre 2021

Le Directeur,


Olivier BROCHET